

(3) Système d'exploitation et d'entretien

La Mission a expliqué qu'après la réalisation du Projet, l'exploitation et l'entretien adéquats ainsi que la dotation budgétaire par la SEG, organisme d'exécution du Projet, sont primordiaux pour que le Projet puisse avoir son meilleur effet. La partie guinéenne a donné son avis favorable à cette explication et s'est engagée à assurer la dotation budgétaire pour l'exploitation et l'entretien et l'affectation du personnel nécessaire.

(4) Obtention des terrains

La partie guinéenne s'est engagée à assurer sous sa propre responsabilité l'obtention des terrains de sites et le déguerpissement des habitants en collaboration avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. En ce qui concerne une partie de la conduite d'eau traitée qui sera posée le long de la route nationale par suite de la déviation d'itinéraire, la SEG s'est engagée à assurer la coordination nécessaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux routiers avec le Ministère des Travaux Publics pour que les travaux du Projet puissent se dérouler sans incident.

(5) Exonération des droits de douanes et taxes

La partie guinéenne s'est engagée à assurer les démarches relatives à l'exonération des droits de douanes et taxes qui seraient imposés lors de la réalisation du Projet. Le Ministère de la Coopération prendra les mesures nécessaires à cet effet.

(6) Travaux et prestations à la charge de la partie guinéenne

La Mission a rappelé les éléments décrits en Annexe-1 ci-jointe comme travaux et prestations à la charge de la partie guinéenne, pour lesquels la partie guinéenne s'est engagée à réaliser.

(7) Responsabilité du résultat de l'étude

La partie guinéenne assumera la responsabilité concernant le résultat du Projet mis en œuvre conformément aux documents et plans établis sur la base du résultat de l'étude.

Annexe-1 Description Sommaire des travaux et prestations à la charge de la partie guinéenne

- (1) Mise à la disposition d'une aire pour les installations provisoires (terrains qui appartiennent à la SEG, situés à côté des stations de traitement de Yessoulou et dans l'enceinte du bureau de Simboya);
- (2) Mise à la disposition des terrains destinés à la construction des installations (y compris ceux pour les travaux et les pistes d'accès);
- (3) Nivellement de la piste d'accès aux stations de traitement;
- (4) Déplacement de la clôture entourant les stations de traitement;
- (5) Fourniture des informations concernant les réseaux divers et objets enterrés et assistance pendant les travaux d'excavation;
- (6) Coopération lors des raccordements de nouvelles conduites avec celles existantes (assistance aux travaux et communication de la coupure d'eau aux organismes concernés);
- (7) Fourniture de l'eau pour le rinçage et les essais hydrauliques;
- (8) Assistance lors de la chloration;
- (9) Réparation des installations connexes existantes des stations de traitement (installations de précipitation et d'injection de chaux);
- (10) Déguerpissement des maisons construites illégalement, champs, plantations et autres se trouvant dans l'emprise destinée à la pose de conduites;
- (11) Mise à la disposition d'Aire et/ou abri (magasin) de stockage de matériels et équipements au sein du Service auquel ils sont destinés;

附 属 書

ギニア国
 コナクリ市飲料水供給改善計画
 事業化調査成果概要説明協議議事録

2005年9月2日から18日にかけて、日本政府は「コナクリ市飲料水供給改善計画」(以下、計画という)に関する事業化調査団をギニア国(以下、ギニアという)に派遣し、サイト調査、協議、および日本での技術的検討の結果、国際協力機構(以下 JICA という)は事業化調査成果概要書を作成した。

事業化調査成果概要書のギニア側への説明および協議のために、JICA は、株式会社 東京設計事務所 海外事業部 参事 由本聡一郎を団長とする事業化調査成果概要書説明調査団(以下、調査団という)を2005年11月4日から10日にかけてギニア国に派遣した。

協議の結果、双方は附属書に記述された主要事項について合意した。

2005年11月10日 コナクリにて

由本 聡一郎 団長 概要説明調査団 JICA 日本国	モハメッド II シセ 次官 協力省 ギニア国
ナヴァ・ツォレ 次官 水資源エネルギー省 ギニア国	シェイク・タリビ・シラ 総裁 ギニア水道公社 (SEG) ギニア国

1. 事業化調査成果概要書内容

ギニア国政府は調査団により説明された事業化調査成果概要書の内容について、基本的に合意した。ギニア側は事業化調査成果概要書にある概算事業費が仮のものであり、日本側により今後検討されるものであることを了解した。

2. 日本の無償資金協力について

ギニア側は、2005年3月10日に両者で署名した議事録の別添1、別添2に記載されている日本の無償資金協力のスキーム及びギニア国政府の負担事項を理解した。

3. 調査スケジュール

JICA は協議結果に基づき最終報告書を作成し、2005年12月頃にギニア側に送付する。

4. その他関連事項

- (1) 協力対象事業
 本計画の第1期の実施は日本政府により決定されており、以下の内容である。

- a) 施設建設: Grandes Chutes ダムから Yessoulou 浄水場への導水管の敷設 (口径 1,000mm、約 7.8km)
 b) 機材調達: 漏水調査機材一式

本計画の第2期の実施が日本政府により決定された場合は、以下の内容とすることで双方は了解した。

- a) 施設建設: 送水管の敷設 (口径 1,100mm、約 3.5Km)
 Yessoulou 浄水場の拡張 (浄水能力 450 0 /s の第3浄水場の建設)

(2) 実施体制

調査団は、本計画を実施する際には、ギニア側負担事項の確実な履行が必要であり、そのためには、協力省、水資源・エネルギー省およびギニア水道公社 (SEG) による緊密な連携体制の構築が必要である旨を説明した。

ギニア側は、これらの組織が十分な連携をとって本計画を実施することについて了承した。

(3) 維持管理体制

調査団は、本計画が実施された場合、その効果を最大限に発揮するためには、実施機関であるギニア水道公社による適切な維持管理および予算措置が極めて重要であること

別添1 ギニア国側負担事項の概要

を説明した。ギニア側はこの点に同意し、維持管理費用及び必要な要員を確保することを約束した。

(4) 用地取得

ギニア側は、サイトにおける用地取得および住民移転については、都市計画・住宅省と連携しつつ責任を持って行うことを確約した。送水管のルート変更により国道を通過する部分については、ギニア水道公社が公共事業省と国道の拡幅工事の進捗等について調整し、日本側建設工事が円滑に実施できるようすにすることを約束した。

(5) 免税措置

ギニア側は、本計画にかかる免税に係る手続きを行うことを確約した。ギニア側は協力省がそのための措置を講じる。

(6) ギニア側負担事項

調査団は、ギニア側が負担すべき事項として、別添1に記載されている項目を説明し、ギニア側はその履行を約束した。

(7) 調査結果の責任

調査の結果作成された全ての文書、図面に基づくプロジェクトの実施の結果については、ギニア側が責任を負う。

- (1) 仮設用地 (Yessoulou 浄水場横の SEG 所有地、シンバヤ事務所敷地)
- (2) 施設用地 (含工事用地、アクセス道路) の確保
- (3) 浄水場アクセス道路の不陸処理
- (4) 浄水場周りのフェンス移設工
- (5) 地下埋設物の情報提供及び掘削時の立会い
- (6) 既設管と新設管との接合時の協力 (工事立会いと断水の連絡)
- (7) フラッシングと水圧試験用水の提供
- (8) 塩素消毒時の作業協力
- (9) 浄水場既存関連施設 (前塩素及び石灰注入施設)
- (10) 管路建設予定地内の不法住居、畑、プランテーション等の除去
- (11) 資機材配備先の機材保管用地及び施設の確保

